

## **/ Assistants maternels**



Les assistants maternels accueillent les enfants à leur domicile après avoir été agréés par le service de protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil départemental du Finistère.

Ces professionnels ont, au préalable, suivi une formation obligatoire.

L'agrément est délivré pour 1 à 4 enfants maximum. Il est valable 5 ans après évaluation du futur assistant maternel. Cette évaluation permet de s'assurer que le candidat à l'agrément présente les garanties nécessaires pour accueillir l'enfant dans des conditions propres à assurer leur développement physique, intellectuel et affectif ; que son état de santé est compatible avec l'accueil d'enfants et qu'il dispose un logement dont l'état, les dimensions, les conditions d'accès et l'environnement permettent d'assurer le bien-être et la sécurité des enfants.

Certains assistants maternels proposent des gardes en périscolaires (avant ou après l'école, à l'heure du déjeuner et les mercredis et vacances scolaires) selon les besoins des parents.

Certains des assistants maternels de la commune sont regroupés au sein de l'association « La ronde » qui a pour but de proposer aux enfants diverses activités auxquelles ils pourront participer.

Informations : <http://guipavaslaronde.e-monsite.com> ↗